

Évaluation périodique des programmes de baccalauréat et maîtrise en psychoéducation

Faculté des sciences de l'éducation

Conseil universitaire du 7 février 2023



UNIVERSITÉ
LAVAL

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de baccalauréat en psychoéducation (B. Éd.) et de maîtrise en psychoéducation (M. Ps. éd.) sont rattachés à la Faculté des sciences et de l'éducation et l'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département des fondements et pratiques en éducation.

Le baccalauréat en psychoéducation permet d'acquérir les connaissances, les habiletés et les compétences nécessaires pour évaluer les capacités et les difficultés d'adaptation de personnes dans leur quotidien et donne accès à des emplois dans le domaine de l'intervention psychosociale. La maîtrise en psychoéducation vise quant à elle à former des praticiennes et praticiens capables d'agir dans un rôle-conseil et d'exécuter des activités à risque de préjudice dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines en tenant compte des principes d'éthique de la profession. Elle offre aux personnes diplômées qui adhèrent à l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec l'opportunité de devenir psychoéducatrices ou psychoéducateurs. Seule l'obtention de la maîtrise donne accès à l'Ordre.

Les programmes forment un continuum constitué de 135 crédits, soit 90 crédits au baccalauréat et 45 crédits à la maîtrise professionnelle, l'ensemble se réalisant sur 10 sessions. À la session d'automne 2021, 266 personnes étaient inscrites au baccalauréat et 130 à la maîtrise.

La psychoéducation ainsi que les programmes d'études dans ce domaine sont exclusifs aux Québec. Le baccalauréat et la maîtrise en psychoéducation ont été implantés en 2012. Il s'agit donc ici de leur première évaluation. Avant leur création, une spécialisation en psychoéducation était offerte au sein du baccalauréat et de la maîtrise en orientation.

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a réalisé, durant l'hiver 2021, trois consultations auprès des personnes concernées par les programmes. La direction des programmes a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en décembre 2021. Ce dossier a été transmis à deux spécialistes provenant de l'Université de Sherbrooke et de l'Université du Québec en Outaouais. Étant donné les consignes sanitaires en vigueur pendant la pandémie de COVID-19, les spécialistes ont participé à une visite virtuelle de l'Université Laval en janvier 2022 afin de rencontrer diverses personnes intervenant dans les programmes et de rédiger leur rapport d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval¹.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que le baccalauréat en psychoéducation et la maîtrise en psychoéducation sont pertinents et de qualité. Parmi les principales forces de ces programmes, le CIEP note la compétence et la diversité des expertises du corps professoral ainsi que sa cohésion et son engagement dans le développement et la qualité de la formation. Grâce à leurs méthodes et innovations pédagogiques, notamment le recours à des avatars dans les simulations cliniques, les professeures et professeurs offrent un enseignement de qualité aux cohortes étudiantes. Les programmes bénéficient également de l'ouverture et de la disponibilité des membres du corps

1. Source : https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf.

professoral, ce qui contribue notamment au climat d'études favorable, ainsi que de hauts taux de diplomation et d'une employabilité très élevée. Le CIEP souligne par ailleurs la cohérence et la qualité de ces programmes après seulement dix ans d'existence.

Pour ce qui est des principales recommandations, le CIEP juge important que l'on s'assure de couvrir une diversité de populations et de problématiques en émergence, tout en réduisant les redondances de contenus entre les cours et en s'assurant d'un équilibre entre la théorie et la pratique. L'amélioration et la clarification du processus d'attribution des stages, la bonification des mesures d'appui à la réussite et l'allocation de ressources professorales suffisantes contribueront également au maintien de la qualité des programmes.

Conformément à la Politique, le doyen ou la doyenne de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

PRINCIPALES FORCES

- La compétence et la diversité des expertises du corps professoral.
- La cohésion et l'engagement du corps professoral dans le développement et la qualité de la formation offerte.
- Le climat d'études caractérisé par la disponibilité et l'ouverture du corps professoral envers les étudiantes et les étudiants.
- Le dynamisme du comité de programme et l'amélioration continue des programmes depuis leur création.
- La présence de stages obligatoires dans les programmes.
- La qualité de l'enseignement.
- Les méthodes et innovations pédagogiques, notamment le recours à des avatars dans les simulations cliniques.
- La cohérence des programmes.
- Les hauts taux de diplomation dans les programmes.
- La qualité remarquable des ressources matérielles, technologiques et informationnelles.
- L'accès des personnes diplômées de la maîtrise à l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec et leur employabilité très élevée.

RECOMMANDATIONS²

- R1** Que l'on respecte les exigences et procédures liées à l'admission dans un programme contingenté.
- R2** Que l'on élimine les redondances de contenu entre les cours.
- R3** Que l'on s'assure de couvrir une diversité de populations et de problématiques en émergence, notamment les personnes vieillissantes et les personnes à risque suicidaire.
- R4** Que l'on améliore et que l'on clarifie le processus d'attribution des stages.
- R5** Que l'on s'assure que tous les étudiants et les étudiantes sont adéquatement initiés aux enjeux reliés au développement durable et aux questions interculturelles et internationales.
- R6** Que l'on trouve un juste équilibre entre la théorie et la pratique.

2. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

- R7** Que l'on revoie la répartition et la pondération accordée aux travaux d'équipe.
- R8** Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants reçoivent l'aide appropriée pour leur choix de cours, particulièrement pour celles et ceux désirant un cheminement plus flexible.
- R9** Que l'on bonifie les activités de réseautage, tant avec le milieu professionnel qu'avec le milieu scientifique, afin notamment de développer l'identité psychoéducative des étudiantes et étudiants.
- R10** Que l'on respecte les exigences institutionnelles d'encadrement de l'activité terminale à la maîtrise.
- R11** Que l'on dote les programmes de ressources professorales et enseignantes suffisantes et complémentaires.

SUGGESTIONS

- S1** Que l'on complète les objectifs des programmes de baccalauréat et de maîtrise.
- S2** Que l'on revoie les reconnaissances d'acquis tant dans les passerelles avec les cégeps qu'avec les autres programmes universitaires afin d'éviter les redondances dans la formation des étudiantes et étudiants.
- S3** Que l'on informe davantage les étudiantes et étudiants des programmes d'études supérieures auxquels mènent le baccalauréat et la maîtrise en psychoéducation.

**Évaluation périodique des programmes de
Baccalauréat et de maîtrise en psychoéducation**

PLAN D'ACTION DE LA DOYENNE
de la Faculté des sciences de l'éducation

soumis à la
vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes

20 janvier 2023

1. Introduction

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, la doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

Il s'agit de la première évaluation périodique des programmes en psychoéducation, mis sur pied en 2010. Selon les normes établies, le CIEP juge que le baccalauréat et la maîtrise en psychoéducation sont pertinents et de qualité. Les programmes se démarquent plus précisément par la compétence et la diversité du corps professoral, sa cohésion, son engagement et la qualité de la formation. Notons également de multiples innovations pédagogiques, un enseignement de qualité, un climat d'études favorable, un haut taux de diplomation et une employabilité très élevée. Enfin, le rapport d'évaluation souligne la cohérence et la qualité de ces programmes après seulement 10 ans d'existence. Le CIEP a aussi émis plusieurs recommandations et suggestions qui font l'objet du présent plan d'action.

Étant donné la durée du processus et l'implantation de nouveaux programmes en psychoéducation, dont un programme de maîtrise avec mémoire, certaines actions présentées dans ce plan d'action ont déjà commencé à être mises en œuvre, avec l'accord du Conseil facultaire et du Bureau de la qualité des programmes.

2. Présentation de la discipline, des programmes et des perspectives d'avenir

En 2010, la Faculté des sciences de l'éducation (FSÉ) prenait en charge le développement de la psychoéducation dans l'Est-du-Québec en entreprenant l'élaboration du continuum baccalauréat – maîtrise en psychoéducation comptant 135 crédits: 90 au baccalauréat et 45 à la maîtrise.

Le baccalauréat en psychoéducation permet d'acquérir les connaissances, les habiletés et les compétences nécessaires pour évaluer les capacités et les difficultés d'adaptation des personnes dans leur quotidien et donne accès à des emplois dans le domaine de l'intervention psychosociale. La maîtrise en psychoéducation vise, quant à elle, à former des praticiennes et praticiens capables d'agir dans un rôle-conseil et d'exécuter des activités à risque de préjudice dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines en tenant compte des principes d'éthique et des règles déontologiques de la profession. Elle offre aux personnes diplômées qui adhèrent à l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ) l'opportunité de devenir psychoéducatrices ou psychoéducateurs. Seule l'obtention de la maîtrise donne accès à l'Ordre.

Quant aux perspectives d'avenir de la psychoéducation, notons que cette discipline professionnelle est en expansion depuis les dix dernières années. L'OPPQ comptait 3 179 membres en mars 2009, alors qu'en mars 2022 elle en comptait 5 572. Cette discipline est exercée dans plus de 13 secteurs de pratique. De plus, la prévalence des difficultés d'adaptation est en hausse au Québec et les besoins d'intervenants liés à cette discipline sont grandissants. En 2021, le taux de placement à la suite de l'obtention de la maîtrise en psychoéducation était de 91% (Gouvernement du Québec, 2022).

3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

R1 - Que l'on respecte les exigences et procédures liées à l'admission dans un programme contingenté.

A- 1.1. Former un comité d'admission en conformité avec les Dispositions générales relatives aux comités de programme et d'admission du Règlement des études.

Précisions : Notons que l'analyse des dossiers d'admission respectait déjà les exigences d'admission approuvées par le Conseil universitaire. Toutefois, il n'y avait pas de comité d'admission officiel répondant aux critères établis par le Règlement des études. À cette fin, un comité d'admission officiel a été formé en conformité avec les dispositions prévues aux articles 1.39 à 1.42 du Règlement des études lors du Conseil facultaire de la Faculté des sciences de l'éducation tenu le 22 septembre 2022.

Résultat escompté : La conformité du comité d'admission à un programme contingenté.

R2 - Que l'on élimine les redondances de contenu entre les cours.

A-2.1 Former un comité de travail pour chacune des années du baccalauréat.

Précisions : Une analyse fine des contenus a été réalisée en 2019. Depuis, la structure du programme du baccalauréat a subi de nombreuses transformations, afin de bonifier l'offre de cours. À cette fin, le même exercice sera reconduit afin de s'assurer d'éliminer les chevauchements, en collaboration avec les membres du comité de programme, incluant les personnes représentant l'association étudiante.

Résultats escomptés : Les contenus de cours redondants seront éliminés et seuls les aspects complémentaires de contenus similaires seront maintenus pour une optimisation de la formation. Les objectifs des répétitions nécessaires aux apprentissages (par exemple un même thème traité sous des angles différents) seront explicités dans les cours concernés.

A-2.2 Réaliser des rencontres de concertation entre les membres de l'équipe professorale relativement aux contenus des cours constitutifs de la nouvelle structure de la maîtrise professionnelle.

Précisions : Dans la structure de la maîtrise, il y avait neuf crédits de cours à option. Plusieurs d'entre eux étaient des cours plus généraux faisant partie d'autres programmes offerts par la Faculté des sciences de l'éducation. La nouvelle structure du programme reposera seulement sur des cours obligatoires et propres à la discipline. Ils seront axés sur la diversification des clientèles émergentes. Les rencontres de concertation viseront à éviter les chevauchements.

Résultats escomptés : L'accroissement du nombre de cours spécifiques à la discipline permettra à la fois la diversification des populations et de problématiques en émergence couvertes par le programme et l'évitement de certains chevauchements.

R3 - Que l'on s'assure de couvrir une diversité de populations et de problématiques en émergence, notamment les personnes vieillissantes et les personnes à risque suicidaire.

A-3.1 Accroître les contenus portant sur les personnes vieillissantes.

Précisions : Actuellement, les étudiantes et étudiants du baccalauréat doivent réussir 6 à 12 crédits liés à des cours à option (règle 3). Parmi les 16 cours à option offerts, quatre d'entre eux portent sur les

personnes vieillissantes : PSY-1103 Psychologie gérontologique; SVS-1108 Champs d'intervention : gérontologie; SVS-1122 Maltraitance à l'égard des personnes âgées et SCR-2200 Intervenir auprès du mourant. Ces cours permettent aux membres de la communauté étudiante qui le souhaitent d'approfondir les problématiques rattachées au vieillissement chez l'adulte, mais très peu d'entre eux s'y inscrivent. L'équipe de la direction de programme encouragera les étudiantes et étudiants à s'y inscrire davantage et tentera de comprendre pourquoi ces cours très pertinents sont moins fréquentés. Toutefois, afin de considérer la recommandation se rapportant à cette population, avec la collaboration de la professeure ou du professeur responsable, nous augmenterons le nombre d'heures consacrées à la clientèle vieillissante dans le cadre de deux de nos cours obligatoires : le cours PSE-1009 Intervention auprès de la clientèle adulte ainsi que le cours PSE-2102 Intervention en santé mentale. De plus, nous nous assurerons que des exemples rattachés à l'intervention auprès de cette population soient utilisés dans d'autres types de cours.

Résultat escompté : Une meilleure formation au baccalauréat par l'augmentation du nombre d'heures des cours obligatoires couvrant l'intervention auprès des personnes vieillissantes. Une meilleure visibilité de l'offre de cours à option portant sur cette population permettant aux personnes qui le souhaitent de se spécialiser dans l'intervention auprès de cette population.

A-3.2 Accroître les contenus portant sur les personnes à risque suicidaire.

Précisions : Actuellement, un cours obligatoire intitulé PSE-2000 Intervention psychoéducative en situation de crise aborde trois types de crise, dont la crise suicidaire. Toutefois, nous convenons que cette problématique est insuffisamment traitée compte tenu de sa prévalence contemporaine dans la population. Afin de pallier cette limite, nous aurons recours aux deux mesures suivantes, lesquelles se révèlent complémentaires en matière d'approfondissement et de traitement de situations de crises suicidaires: 1) au baccalauréat, une refonte approfondie du cours PSE-2000 sera effectuée, en donnant priorité au contenu favorisant le repérage des indicateurs liés au risque suicidaire et aux interventions préventives conséquentes; 2) à la maîtrise, un nouveau cours sera créé, soit *PSE-6XXX Problématiques contemporaines en psychoéducation à l'âge adulte*. Il permettra de cibler les apprentissages axés sur l'évaluation du risque suicidaire et d'approfondir les enjeux liés aux conduites suicidaires récurrentes.

Résultats escomptés : une formation bonifiée au baccalauréat préparant encore mieux les futurs psychoéducatrices et psychoéducateurs à repérer les indicateurs de risques suicidaires et à intervenir de manière adaptée; une formation approfondie sur cette problématique à la maîtrise axée sur l'évaluation du risque et sur les conduites suicidaires récurrentes.

A-3.3 Bonifier l'étude de la diversité des populations en émergence autres que les personnes vieillissantes et les personnes à risque suicidaire dans les cours des programmes.

Précisions : La nouvelle structure du programme de maîtrise comporte trois nouveaux cours obligatoires afin de couvrir une plus grande diversité de clientèles en émergence. Les trois cours sont les suivants : PSE-6XXX Problématiques contemporaines à l'âge adulte (voir le point A-3-2); PSE-6011 Intervention interculturelle en psychoéducation et PSE-6013 Analyse de cas complexes. Dans le cas du cours PSE-6013, les cas étudiés porteront de manière privilégiée sur les populations en émergence. De plus, l'implantation d'une clinique psychoéducative à l'Université Laval, actuellement à l'étude, pourrait permettre de faciliter l'accès à des clientèles en émergence dans la formation pratique, que ce soit sur le campus ou dans des établissements partenaires.

Résultats escomptés : L'accroissement et la diversification de l'offre de cours de la formation initiale portant sur les populations en émergence et la familiarisation de l'intervention auprès de ces populations lors de la formation pratique. Ultiment, le développement des compétences attendues lors de l'insertion socioprofessionnelle pour intervenir adéquatement auprès de celles-ci.

R4 - Que l'on améliore et que l'on clarifie le processus d'attribution des stages.

A-4.1 Créer un document explicatif du processus d'attribution des stages.

Précisions : En plus des rencontres d'informations générales, un Guide préparatoire au choix d'un milieu de stage sera élaboré. Celui-ci détaillera l'ensemble des étapes du processus d'attribution des stages et sensibilisera les étudiantes et étudiants aux différents types de milieux de stage accessibles.

Résultat escompté : Une compréhension approfondie du processus d'attribution des stages par les étudiantes et étudiants.

A-4.2 Élaborer trois modules préparatoires à l'insertion des étudiantes et étudiants dans un milieu de stage.

Précisions : Le choix et l'attribution d'un milieu de stage sont source d'anxiété pour les futurs stagiaires. L'attribution des places de stage est un processus complexe qui doit tenir compte des contraintes liées aux exigences des partenaires qui consentent à accueillir nos stagiaires. Les modules interactifs porteront sur trois thématiques qui permettront de mieux outiller les étudiantes et étudiants face à ce processus : Mon stage, un choix éclairé; La supervision, une préparation essentielle et Ma supervision, une mobilisation de compétences. Ces modules aborderont le processus d'attribution des stages ainsi que les contraintes qu'il comporte.

Résultat escompté : Une expérience étudiante plus satisfaisante en lien avec la compréhension du processus d'attribution et d'insertion dans un milieu de stage.

A-4.3 Réaliser un sondage auprès des étudiantes et étudiants dans le but d'évaluer dans quelle mesure les actions posées auront bonifié le processus d'attribution des stages.

Précisions : Un sondage nous permettra de collecter des données relatives à l'appréciation de l'ensemble des actions posées (A-4.1 et A-4.2).

Résultat escompté : Une appréciation des mesures mises en place et l'identification d'ajustements appropriés, au besoin.

R5 - Que l'on s'assure que tous les étudiantes et étudiants sont adéquatement initiés aux enjeux liés au développement durable et aux questions interculturelles et internationales.

A-5.1 Faire valoir de façon plus explicite les questions interculturelles et internationales dans la cadre des cours du baccalauréat.

Précisions : Dans le cadre du baccalauréat, plusieurs cours abordent déjà des dimensions interculturelles et internationales, par différentes stratégies pédagogiques. Par exemple, dans le cadre d'un cours portant sur la réalisation d'une évaluation psychoéducative, l'analyse d'un dossier clinique porte sur une jeune fille immigrante et sa famille au regard de son intégration en milieu scolaire et des services offerts par le centre de santé et de services sociaux. Cependant, le plan de cours rattaché à cette thématique ne fait aucune mention de ce but. Dans ce contexte, la direction des programmes ciblera les cours abordant ces questions et demandera aux membres de l'équipe professorale de rendre ces dimensions plus explicites dans les plans de cours et le matériel pédagogique. À la maîtrise, un nouveau cours obligatoire a déjà été créé traitant de ces questions. Il s'agit du cours PSE-6011 Intervention interculturelle en psychoéducation.

Résultats escomptés : Conformément à l'article 2.11 c) du Règlement des études, les étudiantes et étudiants du baccalauréat seront ainsi initiés aux questions interculturelles et internationales et aux impacts sociaux de leurs actions professionnelles. À la maîtrise, les connaissances acquises dans le nouveau cours créer permettront d'aller plus loin que l'initiation en formant les futurs psychoéducatrices

et psychoéducateurs à recourir à des interventions psychoéducatives cohérentes en contexte interculturel.

A-5.2 Faire valoir de façon plus explicite les enjeux liés au développement durable dans le cadre du baccalauréat.

Précisions : La finalité de la psychoéducation étant de soutenir les personnes qui vivent des défis d'adaptation, l'exercice de cette profession contribue par son essence même à l'atteinte de plusieurs des objectifs de développement durable dont les Nations Unies font la promotion, entre autres, ceux visant à répondre à des besoins sociaux, notamment la santé et le mieux-être (objectif 3), en particulier la santé mentale, l'éducation de qualité (objectif 4) et la réduction des inégalités sociales (objectif 10). Par voie de conséquence, tous les étudiantes et étudiants du baccalauréat sont initiés aux enjeux liés au développement durable, et ce, dans plusieurs cours. Cependant, ceci pourrait être davantage explicité. À cette fin, deux mesures seront implantées : 1) dans le cadre du cours PSE-3002 Éthique et déontologie, les objectifs de développement durable promus par les Nations Unies seront abordés de façon explicite et inclus au plan de cours ; 2) un cours à option portant sur cette thématique sera intégré à la règle 3 de notre structure de programme du baccalauréat. Il s'agit du cours DDU-1000 Fondement du développement durable.

Résultats escomptés : Les étudiantes et étudiants seront initiés au développement durable et pourront explicitement lier leur discipline à la prise en compte de ces enjeux. Elles et ils seront davantage conscientisés à l'impact de leur profession sur la santé, l'éducation et la réduction des inégalités sociales. De plus, ceux et celles qui le souhaitent pourront également approfondir ces enjeux par le biais du cours à option proposé.

R6 - Que l'on trouve un juste équilibre entre la théorie et la pratique.

A-6.1 Mettre en valeur l'apport des connaissances théoriques dans l'exercice d'une discipline professionnalisante exigeant un diplôme de deuxième cycle.

Précisions : Les taux de satisfaction exprimés par les étudiantes et étudiants et par les personnes diplômées concernant la qualité de l'enseignement offert et les méthodes pédagogiques utilisées dans les programmes sont très élevés (entre 95 et 98 %). La formation en psychoéducation repose sur des assises théoriques incontournables, compte tenu de l'autonomie et de la responsabilité professionnelles ciblées et des compétences attendues pour avoir accès à l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. Dans cette perspective, l'équipe programme rencontrera de façon annuelle les membres de la communauté étudiante pour les sensibiliser à l'importance des connaissances théoriques pour l'optimisation de la pratique psychoéducative. Soulignons également le fait que tous les cours obligatoires comportent des stratégies d'apprentissage expérientielles permettant aux étudiantes et étudiants d'être exposés à des situations authentiques (vignettes cliniques, études de cas, dossiers numériques, animation de groupe, simulations, ateliers interactifs, animations 3D, projet d'intervention répondant à des besoins de milieu, etc.), favorisant ainsi l'intégration entre les savoirs théoriques et les savoirs pratiques. L'équipe pédagogique sera encouragée à poursuivre les développements pédagogiques qui vont en ce sens.

Résultat escompté : Les étudiantes et étudiants seront en mesure de mieux comprendre la pertinence et la valeur des connaissances théoriques dans leurs trois champs d'activités professionnelles, et ce, dans le cadre de leurs trois champs d'activités professionnelles : le rôle-conseil, l'évaluation psychoéducative et l'accompagnement clinique.

A-6.2 Faire appel à la contribution des psychoéducatrices et psychoéducateurs en exercice.

Précisions : La direction des programmes et les professeures et professeurs responsables des cours détermineront les concepts théoriques liés aux fondamentaux de la psychoéducation qui se prêteront à des échanges interactifs avec des psychoéducatrices et psychoéducateurs en exercice, et ce, dans le but

d'illustrer le rôle déterminant des notions théoriques dans le choix des interventions privilégiées auprès de leurs clientèles. À cette fin, une demande de financement interne ciblant l'élaboration de capsules vidéo illustrant l'interrelation entre la théorie et la pratique sera déposée, et ce, dans le cadre de différents secteurs de pratique de la psychoéducation.

Résultat escompté : Une compréhension plus approfondie par les futurs psychoéducatrices et psychoéducateurs des interactions entre la pratique et la théorie ainsi que de l'importance de la théorie dans l'exercice de leur future profession.

R7 - Que l'on revoie la répartition et la pondération accordée aux travaux d'équipe.

A-7.1 Planifier des rencontres afin d'assurer une meilleure concertation relative aux modalités d'évaluation

Précisions : Nous reconnaissons la pertinence d'apporter des correctifs à la situation actuelle. Des rencontres seront organisées afin d'identifier des avenues de solution permettant d'améliorer la situation et de mieux soutenir l'équipe enseignante dans ses pratiques évaluatives, en tenant compte du contexte d'enseignement (taille des groupes) (voir aussi la R11 à cet effet).

Résultats escomptés : La réduction de la taille des équipes et la diminution de la moyenne de la pondération accordées aux travaux d'équipe dans la note finale pour l'ensemble des cours.

R8 - Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants reçoivent l'aide appropriée pour leur choix de cours, particulièrement pour celles et ceux désirant un cheminement plus flexible.

A-8.1 Offrir une aide personnalisée pour le choix de cours

Précisions : Les membres de la communauté étudiante sont rencontrés au moins une fois par année par la direction des programmes et la gestion des études. À cette occasion, entre autres, le cheminement de la cohorte du baccalauréat et celui de la maîtrise, ainsi que les ressources existantes pour répondre aux questionnements qu'il pourrait soulever, leur sont présentés. De plus, ces informations sont partagées sur les pages des programmes.

Désormais, pour mieux répondre aux besoins individuels des personnes étudiantes, nous leur ferons également parvenir par courriel une invitation à consulter des membres de l'équipe de direction (conseillère et agente à la gestion des études) pour discuter de leurs besoins et adapter leur cheminement en conséquence. Cette invitation sera également affichée sur les pages des programmes du baccalauréat et de la maîtrise. De plus, nous interpellons de manière proactive les étudiantes et étudiants en difficulté et nous leur proposerons des rencontres personnalisées, afin de mieux les soutenir et en leur offrant un cheminement adapté, le cas échéant.

Résultats escomptés : Une meilleure connaissance par les étudiantes et étudiants des ressources existantes au soutien des choix de cours et de la possibilité de cheminements alternatifs. Une optimisation du soutien aux étudiantes et étudiants et une aide plus personnalisée.

A-8.2 Créer des cheminements plus flexibles au baccalauréat et à la maîtrise.

Précisions : Actuellement, un cheminement personnalisé est offert aux étudiantes et étudiants qui ont des besoins particuliers. Dans un tel contexte, une adaptation du parcours est proposée, en tenant compte des contraintes liées à l'offre de cours (session, préalables) et des rencontres de soutien sont offertes. Afin de flexibiliser davantage les parcours, un cheminement à temps partiel sera élaboré et diffusé (sur quatre années pour le baccalauréat et sur trois années pour la maîtrise).

Résultat escompté : Une plus grande flexibilité dans le cheminement pour répondre aux besoins des étudiantes et étudiants et permettre une plus grande diversité dans les populations étudiantes.

R9 - Que l'on bonifie les activités de réseautage, tant avec le milieu professionnel qu'avec le milieu scientifique, afin notamment de développer l'identité psychoéducative des étudiantes et étudiants.

A-9.1 Relancer les activités de réseautage suspendues pendant la période pandémique.

Précisions : Compte tenu des impacts du contexte sociosanitaire liés à la pandémie, plusieurs activités de réseautage mises en place au cours des cinq dernières années ont dû être suspendues ou encore effectuées à distance. Dès l'automne 2022, il a été convenu de relancer les activités de réseautage comme le Colloque en psychoéducation et la Journée de la psychoéducation. À cet égard, l'équipe programme établira annuellement un calendrier des activités qui sera rendu disponible sur la vitrine en psychoéducation et en assurera la diffusion à l'ensemble de la communauté étudiante.

Résultat escompté : Une reprise des opportunités de contacts directs des étudiantes et étudiants avec des chercheuses et chercheurs ainsi qu'avec des psychoéducatrices et psychoéducateurs en exercice.

A- 9.2 Promouvoir les activités de réseautage avec les milieux scientifiques et professionnels

Précisions : Le nouveau portail des programmes en psychoéducation (<https://www.fse.ulaval.ca/intervention-et-relation-d-aide/psychoeducation/>) et la vitrine qui lui est associée visent, entre autres, à mettre en lumière les modalités pédagogiques, les travaux de recherche effectués, les réalisations étudiantes et les ressources utiles aux membres de la communauté psychoéducative (<https://vitrine-psychoeducation.fse.ulaval.ca/>). Ces deux plateformes contribueront conséquemment à mieux faire connaître les réalisations des étudiantes et étudiants de nos programmes aux membres des réseaux professionnel et scientifique en psychoéducation. De plus, le Service de développement professionnel (SDP) offre un accompagnement aux étudiantes et étudiants pour les préparer à une insertion professionnelle réussie, et ce, dès leur baccalauréat.

Résultats escomptés : Un accroissement des activités de réseautage avec les membres de la communauté psychoéducative et scientifique. Une meilleure connaissance par les étudiantes et étudiants de l'environnement psychoéducatif au Québec et l'enrichissement de leur réseau scientifique et professionnel. Une préparation optimale à l'insertion professionnelle.

A-9.3 Accroître la contribution des membres de la communauté psychoéducative et scientifique dans le cadre des cours et des stages en psychoéducation.

Précisions : Chaque année, une conférence animée par un représentant de l'OPPQ et des conférences animées par des psychoéducatrices et psychoéducateurs en exercice sont offertes à la communauté étudiante. D'une part, la direction des programmes, en collaboration avec les membres de l'équipe professorale responsables de cours, vont identifier différentes formes d'accès aux professionnelles et professionnels et aux chercheuses et chercheurs (consultations, travaux exploratoires, etc.). De plus, l'implantation d'une clinique psychoéducative mobile en contexte éducatif permettrait aux stagiaires d'établir des relations de réseautage professionnel avec des représentants de divers centres de services scolaires et centres de la petite enfance. Notons également que cette clinique collaborera étroitement avec une nouvelle unité mixte de recherche en cours de création, ce qui permettra le développement d'un réseautage scientifique diversifié. D'autre part, l'action A-6.2 va contribuer à bonifier l'accès à un réseautage différencié par la présence de psychoéducatrices et psychoéducateurs qui auront pour mandat d'établir les interrelations entre les apprentissages théoriques et les interventions privilégiées dans leur quotidien professionnel.

Résultat escompté : Un accroissement des activités de réseautage avec les membres des communautés

psychoéducative et scientifique.

A-9.4 Accroître le développement de l'identité professionnelle des étudiantes et étudiants.

Précisions : En plus de l'augmentation des actions visant à accroître le réseautage, le développement de l'identité professionnelle des personnes étudiantes sera ciblé par l'ajout d'un nouveau cours de trois crédits à la maîtrise dont l'intitulé est PSE-6014 Identité professionnelle et insertion socioprofessionnelle.

De plus, la bonification de la formation pratique par le biais de modules préparatoires au stage pour les étudiantes et étudiants (voir A 4.2) ainsi que celui en cours d'élaboration pour les accompagnatrices et accompagnateurs des milieux d'intervention, aura pour effet de soutenir le développement de l'identité professionnelle. Les modules pour les accompagnatrices et accompagnateurs sont au nombre de trois. Ils sont interactifs et les thématiques abordées seront les suivantes : 1) Les caractéristiques attendues des personnes qui supervisent en psychoéducation; 2) L'accompagnement et le soutien d'une ou d'un stagiaire à chaque étape du stage en psychoéducation et 3) les situations complexes et/ou difficiles dans l'accompagnement d'une ou d'un stagiaire en psychoéducation. Enfin, l'implantation d'une clinique psychoéducative à l'Université Laval pourra contribuer également à soutenir le développement de l'identité professionnelle des étudiantes et étudiants (Voir A-3.3).

Résultat escompté : Une contribution plus spécifique de notre formation au développement d'une identité professionnelle distinctive et affirmée en regard des autres professions du domaine psychosocial.

R10 - Que l'on respecte les exigences institutionnelles d'encadrement de l'activité terminale à la maîtrise.

A-10.1 Maintenir et bonifier la formule d'encadrement de l'activité terminale

Précisions : Après avoir apporté des précisions et discuté de la question avec le VREAE et la FESP, il a été convenu que la formule d'encadrement de l'activité terminale respecte les exigences institutionnelles. En effet, la formule proposée permet à l'étudiante ou à l'étudiant de bénéficier à la fois d'un encadrement de groupe et d'un encadrement individuel de la part de la conseillère ou du conseiller attitré avec qui elle ou il établit un plan d'études qui lui est personnel au regard des modalités d'encadrement individuel. L'encadrement de groupe du RPI se fait dans le cadre de séminaires (4 ou 5, selon les besoins) qui réunissent un maximum de 15 étudiantes et étudiants et qui visent à favoriser l'avancement des travaux des uns et des autres, grâce aux échanges et au soutien provenant des pairs et de la conseillère ou du conseiller. De plus, chaque étudiante et étudiant est également suivie ou suivi de manière individuelle, selon ses besoins et l'avancement de son activité terminale, et reçoit des rétroactions personnalisées et différenciées. Cette formule a des effets très bénéfiques sur la persévérance et la diplomation des étudiantes et étudiants, puisqu'elle évite que la rédaction de l'activité terminale soit constamment remise à plus tard. Enfin, signalons que le taux actuel de satisfaction est très élevé (de 82% à 91%), ce qui démontre que la formule proposée est efficace et répond aux besoins des étudiantes et étudiants. Toutefois, il y a toujours place à l'amélioration, et l'équipe professorale voit à bonifier la formule chaque année (processus d'amélioration continue).

Résultat escompté : Le maintien et la bonification de la formule existante d'encadrement

R11 - Que l'on dote les programmes de ressources professorales et enseignantes suffisantes et complémentaires.

A-11.1 Accroître le nombre de postes de professeures et professeurs en psychoéducation.

Précisions. Les spécialistes externes mentionnent que l'équipe professorale du programme dispose d'environ la moitié des ressources des autres universités québécoises offrant le même programme. Le CIEP estime aussi que les enseignantes et enseignants des programmes en psychoéducation sont

surchargés et qu'une aide doit leur être apportée avant qu'elles et ils ne s'épuisent. Une nouvelle professeure a été embauchée depuis la visite des experts, mais une autre professeure a changé de Faculté depuis. L'équipe professorale compte donc seulement 9 membres. Deux postes sont actuellement en processus de dotation (remplacement du départ et un nouveau poste). La Faculté travaille de concert avec la direction du Département des fondements et pratiques en éducation pour la mise en œuvre du plan de déploiement. Celui-ci prévoit des recrutements de personnes spécialisées dans l'évaluation et l'intervention psychoéducative auprès de la petite enfance; des communautés autochtones, des personnes âgées et des personnes présentant des problématiques en santé mentale ou autres.

Résultats escomptés : La disponibilité de ressources professorales possédant les expertises nécessaires pour assurer l'enseignement relatif à l'évaluation et l'intervention auprès de toutes les populations visées par les programmes en psychoéducation.

A-11.2 Offrir un soutien pédagogique adéquat aux membres de l'équipe professorale.

Précisions : Tel que précisé plus haut, les spécialistes externes mentionnent que l'équipe professorale dispose d'environ la moitié des ressources professorales comparativement à celles des autres universités québécoises offrant le même programme. Le CIEP estime aussi que les professeures et professeurs des programmes en psychoéducation sont surchargés et qu'une aide doit leur être apportée avant qu'elles et ils ne s'épuisent. La direction d'unité se penchera sur les modalités permettant de s'assurer que les ressources professorales en place bénéficient du soutien requis pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

Résultats escomptés : Une charge de travail favorisant une optimisation de la qualité de l'enseignement. La préservation de l'état de santé mentale et physique des membres de l'équipe professorale.

4. Actions proposées pour répondre aux suggestions

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

S1 - Que l'on complète les objectifs des programmes de baccalauréat et de maîtrise.

AS-1.1. Rendre les objectifs du baccalauréat et de la maîtrise conformes au Règlement des études.

Précisions : Les questions interculturelles et internationales seront mises en exergue dans les plans de cours et les contenus bonifiés (voir actions A-3.3 et A-5.1). Parallèlement, la direction des programmes revisitera les objectifs du baccalauréat et de la maîtrise et s'assurera que la conformité de leur bonification apparaisse sur le site Web institutionnel.

Résultats escomptés : La conformité des objectifs poursuivis au Règlement des études (articles 2.11 et 2.17).

S2 - Que l'on revoie les reconnaissances d'acquis tant dans les passerelles avec les cégeps qu'avec les autres programmes universitaires afin d'éviter les redondances dans la formation des étudiantes et étudiants.

AS-2.1. Réviser les équivalences des cours rattachés aux passerelles ainsi que celles rattachées à une scolarité préparatoire.

Précisions : Les équivalences des cours faisant partie de passerelles à partir d'un DEC technique ainsi que celles rattachées à une scolarité préparatoire ont été révisées en 2019. Depuis, plusieurs changements

dans la structure des programmes ont été opérés. Enfin, des contenus de cours ont été modifiés. La direction des programmes fera une nouvelle analyse de ces équivalences, et ce, en collaboration avec les membres de l'équipe professorale et les soumettra à la direction d'unité pour approbation (article 4.12 du Règlement des études).

Résultats escomptés : La mise à jour des équivalences de cours concernés par les passerelles ou une scolarité préparatoire. L'évitement des redondances liées à des cours déjà suivis par les étudiantes et étudiants dans le cadre d'une formation antérieure. L'accélération des études pour certains membres de la communauté étudiante.

S3 - Que l'on informe davantage les étudiantes et étudiants des programmes d'études supérieures auxquels mènent le baccalauréat et la maîtrise en psychoéducation.

AS-3.1. Bonifier l'éventail des informations concernant l'accès aux études supérieures.

Précisions : Les pages programmes en psychoéducation sur *monPortail* ont déjà été bonifiées pour répondre à cette suggestion. La communauté étudiante y retrouve la description des nouveaux programmes de maîtrise recherche (avec mémoire) et de doctorat. De plus, la promotion de ces nouveaux programmes sera effectuée dans le cadre des rencontres entre les cohortes étudiantes et la direction des programmes. Une attention particulière sera également apportée au fait d'informer les étudiantes et étudiants des autres programmes d'études supérieures auxquels leur baccalauréat ou leur maîtrise en psychoéducation pourrait les mener et des différentes opportunités qui pourraient les guider dans leur cheminement aux études supérieures (journées portes ouvertes, journée de la recherche de la Faculté des sciences de l'éducation, etc.)

Résultat escompté : Une meilleure connaissance par les étudiantes et étudiants relative à l'accès aux études supérieures, en psychoéducation ainsi que dans d'autres domaines.

5. Échéancier

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R1 - Que l'on respecte les exigences et procédures liées à l'admission dans un programme contingenté.						
A-1.1.	Former un comité d'admission en conformité avec les Dispositions générales relatives aux comités de programme et d'admission du Règlement des études.	A2022 En continu	Direction facultaire Direction des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
R2 - Que l'on élimine les redondances de contenu entre les cours.						
A-2.1.	Former un comité de travail pour chacune des années de baccalauréat	H2023	Direction des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-2.2.	Réaliser des rencontres de concertation entre les membres de l'équipe professorale relativement aux contenus des cours constitutifs de la nouvelle structure de la maîtrise professionnelle	H2023	Direction des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
R3 - Que l'on s'assure de couvrir une diversité de populations et de problématiques en émergence, notamment les personnes vieillissantes et les personnes à risque suicidaire.						
A-3.1.	Accroître les contenus portant sur les personnes vieillissantes	H2023 à A2023	Responsable d'unité Direction des programmes Professeures responsables des cours ciblés			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.2.	Accroître les contenus portant sur les personnes à risque suicidaire	H2023 à A2023	Responsable d'unité Direction des programmes Professeures responsables des cours ciblés			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.3.	Bonifier l'étude de la diversité des populations en émergence autres que les personnes vieillissantes et les personnes à risque suicidaire dans les cours des programmes	H2023 à A2023	Responsable d'unité Direction des programmes Professeures responsables des cours ciblés			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R4 - Que l'on améliore et que l'on clarifie le processus d'attribution des stages.						
A-4.1.	Créer un document explicatif du processus d'attribution des stages	A2022	Professeure responsable de la formation pratique			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-4.2.	Élaborer trois modules préparatoires à l'insertion des étudiantes et étudiants dans un milieu de stage	A2022 et H2023	Direction des programmes Professeur responsable des volets administratif et pédagogique des stages			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-4.3.	Réaliser un sondage auprès des étudiantes et étudiants dans le but d'évaluer dans quelle mesure les actions posées auront bonifié le processus d'attribution des stages	A2023	Direction des programmes Professeur responsable des volets administratif et pédagogique des stages			RÉSERVÉ AU CISPAD
R5 - Que l'on s'assure que tous les étudiantes et étudiants sont adéquatement initiés aux enjeux reliés au développement durable et aux questions interculturelles et internationales.						
A-5.1.	Faire valoir de façon plus explicite les questions interculturelles et internationales dans la cadre des cours du baccalauréat	H2023 et A2023	Direction des programmes Professeurs responsables des cours ciblés			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-5.2.	Faire valoir de façon plus explicite les enjeux liés au développement durable dans le cadre du baccalauréat	H2023 et A2023	Directrice des programmes Professeurs responsables des cours ciblés			RÉSERVÉ AU CISPAD
R6 - Que l'on trouve un juste équilibre entre la théorie et la pratique.						
A-6.1.	Mettre en valeur l'apport des connaissances théoriques dans l'exercice d'une discipline professionnalisante exigeant un diplôme de deuxième cycle	A2023	Direction des programmes Professeurs responsables des cours ciblés			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-6.2.	Faire appel à la contribution des psychoéducatrices et psychoéducateurs en exercice	A2023	Direction des programmes Professeurs responsables des cours ciblés			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R7 - Que l'on revoie la répartition et la pondération accordée aux travaux d'équipe.						
A-7.1.	Planifier des rencontres afin d'assurer une meilleure concertation relative aux modalités d'évaluation	H2023	Responsable d'unité Direction des programmes Professeurs responsables des cours			RÉSERVÉ AU CISPAD
R8 - Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants reçoivent l'aide appropriée pour leur choix de cours, particulièrement pour celles et ceux désirant un cheminement plus flexible.						
A-8.1.	Offrir une aide personnalisée au soutien des choix de cours	H2023	Direction des programmes Conseillère et agentes à la gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-8.2.	Créer des cheminements plus flexibles au baccalauréat et à la maîtrise	A2023	Direction des programmes Conseillère à la gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
R9 - Que l'on bonifie les activités de réseautage, tant avec le milieu professionnel qu'avec le milieu scientifique, afin notamment de développer l'identité psychoéducative des étudiantes et étudiants.						
A-9.1.	Relancer les activités de réseautage suspendues pendant la période pandémique	H2023 En continu	Direction des programmes Membres de l'équipe professorale Équipe des communications			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-9.2.	Promouvoir les activités de réseautage avec les milieux scientifiques et professionnels	A2022 En continu	Direction des programmes Équipe des communications			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-9.3.	Accroître la contribution des membres de la communauté psychoéducative et scientifique dans le cadre des cours et des stages en psychoéducation	A2023 En continu	Direction des programmes Membres de l'équipe professorale			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-9.4.	Accroître le développement de l'identité professionnelle des étudiantes et étudiants	H2023 En continu	Direction des programmes Membres de l'équipe professorale			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R10 - Que l'on respecte les exigences institutionnelles d'encadrement de l'activité terminale à la maîtrise.						
A-10.1.	Maintenir et bonifier la formule d'encadrement de l'activité terminale	H2023	Responsable d'unité Professeur ou professeure responsable de l'activité de formation			RÉSERVÉ AU CISPAD
R11 - Que l'on dote les programmes de ressources professorales et enseignantes suffisantes et complémentaires.						
A-11.1.	Accroître le nombre de postes de professeures et professeur en psychoéducation	H2023-AXXX	Direction facultaire Responsable d'unité			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-11.2.	Offrir un soutien pédagogique adéquat aux membres de l'équipe professorale	H2023	Responsable d'unité Direction de programme Équipe professorale			RÉSERVÉ AU CISPAD
S1 - Que l'on complète les objectifs des programmes de baccalauréat et de maîtrise.						
AS-1.1.	Rendre les objectifs du baccalauréat et de la maîtrise conformes au Règlement des études	É2023	Direction des programmes Conseillère à la gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
S2 - Que l'on revoie les reconnaissances d'acquis tant dans les passerelles avec les cégeps qu'avec les autres programmes universitaires afin d'éviter les redondances dans la formation des étudiantes et étudiants.						
AS-2.1.	Réviser les équivalences des cours rattachés aux passerelles ainsi que celles rattachées à une scolarité préparatoire	A2023 En continu	Direction des programmes Responsable d'unité Professeurs et professeures responsables des cours Conseillère à la gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
S3 - Que l'on informe davantage les étudiantes et étudiants des programmes d'études supérieures auxquels mènent le baccalauréat et la maîtrise en psychoéducation.						
AS-3.1.	Bonifier l'éventail des informations concernant l'accès aux études supérieures	H2023 En continu	Direction des programmes Conseillère à la gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD

6. Remerciements

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation remercie toutes les personnes qui ont participé au processus d'évaluation périodique des programmes de baccalauréat et de maîtrise en psychoéducation. Ses remerciements vont particulièrement à Mme Sonia Daigle, directrice des programmes, à Mme Christine Hamel, vice-doyenne aux études de premier cycle et au développement technologique, à M. Claude Goulet, vice-doyen à la recherche, aux études supérieures et à l'international, ainsi qu'à Mme Nathalie Parent, directrice par intérim du Département des fondements et pratiques en éducation. Les remerciements sont aussi adressés aux membres du comité de programme, à Mme Danièle Meloche, agente de recherche et de planification à la Faculté des sciences de l'éducation, à Mme Agnès Frydecka, conseillère à la gestion des études ainsi qu'à toutes les personnes ayant participé aux consultations et rencontré les spécialistes externes. Enfin, la doyenne tient également à transmettre ses remerciements aux spécialistes externes, Mme Geneviève Paquette (Université de Sherbrooke) et M. Carl Bouchard (Université du Québec en Outaouais), ainsi qu'aux membres du CIEP et à l'équipe du Bureau de la qualité des programmes. Enfin, un remerciement particulier à Mme Annie Pilote, qui était vice-doyenne à la recherche, aux études supérieures et à l'international à la Faculté des sciences de l'éducation en 2021-2022 et qui a largement contribué à cette démarche d'évaluation périodique, ainsi qu'à M. Abdoulaye Anne, responsable de l'unité en 2021-2022.

Anabelle Viau-Guay, doyenne
Faculté des sciences de l'éducation